

Thème : Savoir lire un bilan

Date : Vendredi 2 septembre 2022 de 9h30 à 17h

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat / Niveau : 1

Objectifs :

- Comprendre le raisonnement et les mécanismes comptables
- Renforcer vos prérequis comptables et financiers

Méthodes mobilisées :

Programme :

Matinée

1. Généralités du fonctionnement de l'entreprise (différences entre Capital et CCA, entre Investissement et Activité et entre comptabilité en partie simple et comptabilité en partie double)
2. Comprendre le Bilan
3. Comprendre le Compte de résultat
4. Phase de jeu (décider des Investissements, produire, vendre, subir, comptabiliser)
5. Clôture de la première année (Consolidation du Passif et de l'ACTIF)

Après-midi

1. Analyse financière de l'année N
2. Ouverture de l'Année N+1 (reports Bilan, Compte de résultat, affectation du Résultat)
3. Notion de CAF et affectation des Emprunts bancaires
4. Phase de jeu (stratégie et développement)
5. Consolidation Année N+1 (évaluation des entreprises)
6. Quiz de fin de stage, validation des acquis.

Moyens pédagogiques : le jeu de la comptabilité en distanciel.

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur Pascal BRU, Créateur et dirigeant de FORM-en-PLUS.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.